



Service de Presse

<http://www.ambafrance-am.org>

[https://twitter.com/ambafr\\_armenie](https://twitter.com/ambafr_armenie)



## Revue de la presse arménienne du 26 avril 2019

**Erevan condamne le « discours de haine » d'Erdogan/** Les journaux indiquent que le Premier ministre Nikol Pachinian a fermement condamné le dernier déni public du président turc Recep Tayyip Erdogan au sujet du Génocide arménien de 1915 dans l'Empire ottoman. Erdogan a affirmé que les Arméniens eux-mêmes massacraient des civils musulmans et que leurs déportations massives vers le désert syrien étaient « l'action la plus raisonnable qui puisse être prise » par le gouvernement ottoman.

**« Arménie prospère » servirait les intérêts commerciaux de son dirigeant /** Les journaux rendent compte de la déclaration du dirigeant du parti d'opposition « Arménie prospère », l'oligarque Gagik Tsaroukian par laquelle il a nié tout lien entre ses activités politiques et ses intérêts commerciaux, se comparant au président américain Donald Trump et à l'ancien Premier ministre italien Silvio Berlusconi. Lors de débats au parlement arménien sur une proposition du gouvernement visant à imposer des droits de douane sur le ciment importé dans le pays, « Arménie Prospère » a déclaré que la mesure proposée n'était pas assez étendue pour protéger les fabricants de ciment nationaux. Etant donné que l'une des plus grandes usines de ciment en Arménie : « Ararat Tsement » appartient à G. Tsaroukian, les législateurs pro-gouvernementaux ont accusé G. Tsaroukian d'avoir mélangé la politique et les affaires. Ce dernier avait averti qu'il pourrait licencier environ 1 100 employés de cette usine à moins que les tarifs ne s'appliquent également au clinker iranien (cf. [revue du 16 avril 2019](#)). G. Tsaroukian a insisté sur le fait qu'il s'inquiétait du sort des employés d'« Ararat Tsement » plutôt que de ses profits. Les journaux rappellent que la constitution arménienne interdit aux membres de l'Assemblée nationale de se mener des activités entrepreneuriales. Pourtant, G. Tsaroukian affirme qu'il ne viole pas cette exigence car il ne possède que des dizaines d'entreprises et ne les gère pas. Pour le quotidien *Aravot* il est évident que les activités du parti « Arménie prospère » servent les intérêts commerciaux de son dirigeant. Selon *Aravot*, la position de « Arménie prospère » sur la question de la taxation du ciment importé est un exemple frappant d'un tel conflit d'intérêts. « Les députés ne peuvent pas représenter simultanément les intérêts de leurs électeurs et les intérêts commerciaux d'une personne. Ce n'est pas normal. » écrit le quotidien.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

*Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vremia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.*

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.